## DEC121573DR10

Décision portant cessation d'activité de M. Dominique HEBTING aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

## LE DIRECTEUR (ou la déléguée)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **DEC070048DR10** du **31 mai 2007** portant nomination de M. **Dominique HEBTING** aux fonctions d'ACMO,

## **DECIDE:**

**Article 1**er : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. **Dominique HEBTING**, dans l'unité du **CNRS n° UMR 7504**. à compter du **30/04/2012**.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2012

Le directeur de l'unité n° UMR 7504 Marc DRILLON

Visa de la déléguée régionale du CNRS Gaëlle BUJAN

Visa du chef d'établissement partenaire Le président de l'Université de Strasbourg

## Alain BERETZ